



GUIDE D'UTILISATION DES SKATEPARKS EN CONTEXTE COVID-19

A destination des propriétaires et gestionnaires



PREAMBULE

Pratiquer son activité sportive librement est le désir de chaque pratiquant. Tous les acteurs du sport œuvrent pour satisfaire cette attente en la conciliant avec les mesures prises pour éviter la propagation de l'épidémie de Covid-19.

La Fédération Française de Roller & Skateboard (FFRS) entend participer à la reprise de la pratique des sports qu'elle représente dans les meilleures conditions sportives possibles et dans le strict respect des dispositions réglementaires en vigueur.

C'est pourquoi elle édite ce **guide de bonnes pratiques** quant à l'utilisation des infrastructures dédiées au skateboard, au roller freestyle et à la trottinette.

Il s'appuie sur les guides sanitaires publiés par le Ministère des Sports le 11 mai 2020 suite à la promulgation du décret n° 2020-545 du 11 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

La FFRS souhaite se positionner pour conseiller, non pour réglementer. Son objectif est de proposer à tous des bonnes pratiques dans le contexte qui s'impose. Car nous l'affirmons : oui, il est possible et même souhaitable d'ouvrir les équipements sportifs extérieurs dédiés à nos pratiques en permettant que soient respectées les mesures sanitaires en vigueur. Cela permettra d'éviter les frustrations et les conflits stériles entre usagers, observateurs, forces de l'ordre... Ce guide sera mis à jour en fonction de l'évolution de la situation.

Les pratiquants, les dirigeants et les éducateurs doivent rester attentifs aux mesures édictées par les autorités publiques nationales ou locales qui, en cas de contradiction avec les préconisations données ici doivent primer. **Ces préconisations peuvent aussi faire l'objet d'adaptations en accord avec les autorités compétentes.**



1. SYNTHÈSE DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES GÉNÉRALES

Le présent guide s'appuie sur les textes réglementaires du décret n° 2020-545 du 11 mai 2020 précisé par une instruction et des guides du ministère des sports publiés le même jour, notamment ceux relatifs à la reprise d'activités sportives et aux équipements sportifs.

Le présent chapitre a pour objet de récapituler les dispositions réglementaires et les recommandations générales qui s'appliquent directement à nos pratiques en skatepark (skateboard, roller freestyle et trottinette). La pratique est notamment autorisée dans les conditions suivantes :

- 🌟 En skatepark **extérieur** uniquement
- 🌟 Pratique **individuelle** ou en groupe de **10 personnes** maximum
- 🌟 Une distanciation de **2 mètres en statique** et de **10 mètres en déplacement**
- 🌟 Dans un rayon maximal de **100km autour de son domicile**
- 🌟 **Sans limite de durée**
- 🌟 **Sans attestation**

Dispositions dérogatoires pour le sport professionnel, les sportifs de haut niveau et les publics scolaires :

- 🌟 Pratique en intérieur autorisée
- 🌟 Pas de limitation à 10 personnes

2. PROPOSITIONS D'ADAPTATIONS SPÉCIFIQUES AUX SKATEPARKS

L'accès à ces aires sportives étant réglementé, il apparaît nécessaire de trouver des solutions cohérentes afin d'éviter tous conflits, désordres, frustrations, pouvant conduire à une gestion complexe qui entrainerait une fermeture des sites.

La FFRS a donc lancé une campagne auprès de ses clubs et des pratiquants, visant à faire adopter un concept de « **Session Dynamique** ».

Ce concept propose des recommandations visant à rendre applicables les dispositions réglementaires générales, sur les skateparks extérieurs en accès libre, notamment sur les conditions d'accès et de fréquentation, afin que chacun adopte une **attitude responsable**. Nous proposons ici des mesures qui peuvent être prises par l'exploitant en complément des dispositions en vigueur.

Nous recommandons notamment une **collaboration avec les clubs** et/ou les représentants des usagers pour réfléchir et **proposer des adaptations locales**. Cette co-construction favorisera le respect des mesures adoptées.



2.a. PRIORITE AUX PRATIQUANTS

Lieux de vie et d'échanges de plus en plus incontournables, souvent implantés dans des espaces verts, ou places publiques, les skateparks disposent généralement d'éléments de mobilier invitant aux rassemblements.

La FFRS recommande :

- 🌟 Pour les skateparks : priorité aux pratiquants
- 🌟 Aux abords (bancs, gradins, espaces paysagés...): priorité aux accompagnateurs (parents) dans la limite de regroupements de 10 personnes espacées de 1 mètre.

2.b. FREQUENTATION ET GESTION DES FLUX

La plupart du temps, on assiste à une cohabitation entre les différentes disciplines (skateboard, roller, trottinette) et entre les différents niveaux de pratique (débutants, confirmés).

Dans le contexte COVID-19, en cas de forte affluence et/ou de conflits, la FFRS recommande de définir un planning tenant compte des spécificités locales de fréquentation.

Nous insistons donc sur la collaboration entre exploitants et clubs (ou pratiquants) pour définir une répartition, si nécessaire en fonction des publics.

2.c. DISTANCIATIONS ET PRATIQUE EN GROUPE

Nos disciplines, bien qu'individuelles, se pratiquent sur une aire collective, où chacun est libre d'aller et venir, en adaptant ses trajectoires, son allure et son rythme en fonction de la configuration de l'espace et dans le respect des autres pratiquants.

Dans ce contexte, la Fédération a lancé la campagne « **Session Dynamique** », qui invite les pratiquants à respecter les gestes barrières et notamment les distances durant la pratique autour du message « RIDER RESPONSABLE ».

Nous considérons donc que la limitation de 10 personnes s'applique pour des aires mesurant jusqu'à 400m². Au-delà, la logique tend à considérer qu'il sera facilement possible d'ajouter jusqu'à 10 personnes supplémentaires par tranche additionnelle de 400m².

Par exemple :

- 🌟 < 400m² → 10 pratiquants maximum
- 🌟 > 400m² et < 800m² → 20 pratiquants maximum
- 🌟 > 800m² et < 1200m² → 30 pratiquants maximum

Bien évidemment, chaque skatepark ayant des configurations bien distinctes, ce calcul reste une indication théorique qui nous semble la mieux adaptée et conforme aux mesures générales.



Nous insistons à nouveau sur l'importance d'une adaptation locale en fonction des contextes.

A noter également que les parents accompagnateurs, non pratiquants, dans la mesure où ils respectent les distanciations habituelles, ne sont pas comptabilisés, puisque spectateurs.

Exemple du Skatepark de St Sulpice (81) – 600m²



Publics :

- Statiques
- En mouvement
- Parents

Analyse descriptive détaillée du schéma :

→ Superficie de l'aire d'évolution : 600m², soit la tranche comprise entre 400 et 800m² pouvant accueillir 20 pratiquants maximum

→ 17 « riders » (pratiquants) :

- 10 pratiquants en statiques attendant leur tour (orange)
- 7 en mouvement (bleu)

→ Accompagnateurs en dehors des zones de pratique (jaune)

→ Les mesures de distanciation sont respectées entre les « riders » en mouvement (10 mètres), les pratiquants en statique (2 mètres), et les accompagnateurs (1 mètre, ne formant pas de regroupements de plus de 10 personnes et en dehors des zones de pratique).



3. ADAPTATIONS LOCALES

Chacune de ces recommandations peut être adaptée en fonction des spécificités locales d'aménagement de l'aire et des habitudes de fréquentation.

En l'absence de contact direct nous invitons notamment les collectivités à se rapprocher de notre réseau de clubs affiliés via le lien indiqué ci-après sur notre site web → [cliquez ici](#)

4. INFORMER LES USAGERS

Quelles que soient les mesures prises concernant votre équipement, le gouvernement impose un affichage spécifique sur site.

La campagne "Session Dynamique"

La FFRS a prévu de vous aider à diffuser les informations essentielles à une pratique responsable à travers une campagne de communication intitulée "Session Dynamique". Le concept est de sensibiliser les pratiquants, aussi nommés les riders, à l'importance à utiliser le skatepark comme une infrastructure de pratique sur laquelle "je viens, je ride et je m'en vais". Cette campagne prend la forme de messages relayés sur les réseaux sociaux autour du #sessiondynamique mais aussi de visuels à afficher sur le site de pratique et sur les supports digitaux habituels.

- 🌟 Affiche « **SESSION DYNAMIQUE** » appelant à venir pratiquer de façon responsable
- 🌟 Visuels « **RIDER RESPONSABLE** » rappelant les gestes barrières sur le skatepark



5. CONTACT

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez déjà à l'accessibilité de vos skateparks pour les pratiquants. La Fédération Française de Roller & Skateboard est à votre disposition pour recueillir vos avis, idées, suggestions et tâcher de répondre à vos questions : contact@ffroller-skateboard.com.